

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 08587 Numéro SIREN : 399 506 641 Nom ou dénomination : ATALIAN CLEANING
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2021 sous le numéro de dépôt 81721



20210817212020

DATE DEPOT : 10/08/2021

N° DE DEPOT : 81721

N° GESTION : 2002B08587

N° SIREN : 399506641

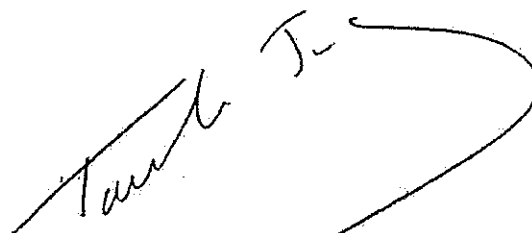
DENOMINATION : ATALIAN CLEANING

ADRESSE : 56 rue Ampère 75017 Paris

MILLESIME : 2020

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Déposé le :
10 AOUT 2021
Sous le N° : **81721** 

COMPTES ANNUELS
Société : **ATALIAN CLEANING**
Forme juridique : **Société par actions simplifiée**
Siège social : **56 Rue Ampère 75017 PARIS**
Date de clôture : **31/12/2020**


CERTIFIE CONFORME

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 089 339	2 062 976	36 363	105 003
Fonds commercial	121 417 769		121 417 769	200 739 633
Autres immobilisations incorporelles	60 017		60 017	
Avances sur immos. incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	123 566 125	2 062 976	121 503 149	200 844 636
Terrains				
Constructions	68 226	58 226		
Installations techniques, matériel	73 982	73 060	922	2 633
Autres immobilisations corporelles	4 069 617	3 999 550	70 066	102 278
Immobilisations en cours	15 043		15 043	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	4 156 868	4 130 836	26 032	104 911
Participations évaluées méthode meq				
Autres participations	229 361 237	11 484 697	217 876 540	124 669 190
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	231 604		231 604	299 392
Autres immobilisations financières	2 646 135		2 646 135	2 307 803
TOTAL immobilisations financières	231 835 771	11 484 697	220 351 074	127 276 385
TOTAL des immobilisations (II)	660 252 764	16 682 509	441 880 251	333 227 334
Matières premières, approvisionnement				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	99 048		99 048	382
Clients et comptes rattachés	11 391 120	553 688	10 837 432	12 079 363
Autres créances	62 891 319		62 891 319	74 797 922
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	74 282 467	553 688	73 728 779	86 877 267
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres:)				
Disponibilités	2 955 487		2 955 487	2 664 927
TOTAL Disponibilités	2 955 487		2 955 487	2 664 927
Charges constatées d'avance	216 293		216 293	58 043
TOTAL des disponibilités (III)	3 171 780	553 688	3 171 780	2 722 870
Frais d'émission d'emprunt à éteindre (IV)	402 508		402 508	
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL des autres éléments (VII)	402 508		402 508	
TOTAL du Bilan Actif (VIII)	738 827 052	17 790 195	620 036 857	362 327 431

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 527 283)	627 238	527 238
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 957 008	7 957 008
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	52 724	52 724
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
Report à nouveau	20 089 739	25 005 232
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	21 796 427	-4 935 494
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	794 792	694 792
TOTAL FOND PROPRES (I)	61 167 227	28 804 000
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	68 843 904	88 422 456
TOTAL AUTRES FOND PROPRES (II)	68 843 904	88 422 456
Provisions pour risques	1 593 657	2 143 879
Provisions pour charges		33 055
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	1 593 657	2 176 934
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 188 727	34 343
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	346 111	346 221
TOTAL Dettes financières (IV)	50 534 838	34 689 564
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 513 699	13 240 684
Dettes fiscales et sociales	18 392 681	10 470 187
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	218 653 012	273 834 245
TOTAL Dettes d'exploitation (V)	249 559 392	297 545 116
Produits constatés d'avance	16 830	
TOTAL DETTES (VI)	266 304 660	332 274 765
Ecart de conversion passif (N)		
TOTAL GENERAL (Z) (N+VI)	327 471 887	361 078 765

Compte de résultat

Compte de résultat		Exercice N		Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	44 058		44 058	
Production vendue biens				
Production vendue services	161 839 859		161 839 859	154 382 768
Produit brut (I)	161 883 917		161 883 917	154 382 768
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			898 168	178 946
Autres produits			41 265 763	42 868 081
Produit brut d'exploitation (II)			42 163 931	161 429 795
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			29 756	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			513	339 060
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			158 960 909	150 556 755
Impôts, taxes et versements assimilés			931 217	1 272 431
Salaires et traitements			10 858 565	10 608 511
Charges sociales			4 353 105	4 687 440
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	674 903	128 590
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	332 136	41 443
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	80 000	430 659
Autres charges			27 241 914	27 310 405
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			384 638	2 072 502
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations			15 932 378	2 701 687
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			582	422
Reprises sur provisions et transferts de charges				2 973 857
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produit brut financier (V)			16 515 410	5 776 966
Dotations financières aux amortissements et provisions			5 783 805	
Intérêts et charges assimilés			13 819 979	13 158 284
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produit brut financier (VI)			19 603 664	18 156 284
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-3 670 826	-7 482 317
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-3 286 288	-5 409 816

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 077
Produits exceptionnels sur opérations en capital	98 991 155	5 796 411
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 102 085
<i>total des produits exceptionnels (VII)</i>	<i>98 991 155</i>	<i>10 908 573</i>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 720	2 358
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	79 321 864	13 929 335
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	100 000	121 687
<i>total des charges exceptionnelles (VIII)</i>	<i>79 325 584</i>	<i>13 933 400</i>
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	19 665 572	-3 144 807
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-5 517 144	-3 819 129
<i>total des produits (I+II+III+IV+V+VI+VII)</i>	<i>21 798 427</i>	<i>20 981 011</i>
<i>total des charges (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII)</i>	<i>24 997 055</i>	<i>24 125 822</i>
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	21 798 427	-4 935 494

société : ATALIAN CLEANING

Date de clôture : 31/12/2020

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Société : ATALIAN CLEANING

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1 – Événements significatifs

1.1 - Activités de l'entreprise

La société ATALIAN CLEANING fait partie du groupe ATALIAN dont la société mère est la société LA FINANCIERE ATALIAN.

La société ATALIAN CLEANING est le holding du Pôle Propreté. Son activité s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2020 conformément aux objectifs présentés lors de la dernière Assemblée Générale.

1.2 - Événements survenus sur l'exercice.

Crise Covid 19 :

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire et économique liée au virus Covid-19.

Nous sommes néanmoins parvenus à limiter la baisse de nos activités grâce au renforcement de notre organisation commerciale, le déploiement de nouvelles offres labellisées Covid-19 et le gain de nouveaux clients.

Les équipes se sont totalement mobilisées pour assurer la continuité de nos opérations et de celles de nos clients lorsque c'était possible et pour mettre en œuvre des plans d'actions réduisant l'impact de la crise sur les revenus et la rentabilité.

Nous avons réussi à déployer de nouvelles offres et de nouveaux protocoles de nettoyage et de désinfection adaptés aux besoins des entreprises et aux exigences sanitaires et réglementaires.

Nous avons modifié notre organisation en recourant au télétravail partout où il était possible de le faire. Nous avons digitalisé nos process collaboratifs.

Nous avons également, au niveau Groupe bénéficié des mesures gouvernementales d'aide aux entreprises – délais de paiement d'échéances sociales et fiscales, fonds de solidarité, prêt de trésorerie garanti par l'état, indemnisation du chômage partiel, etc. – qui ont amorti le choc de la crise. Etant observé que la société ATALIAN CLEANING a souscrit un prêt garanti par l'Etat à hauteur de 50.000.000 d'euros.

Ce dernier vient d'être prolongé d'un an pour être remboursé en juin 2022 via un amortissement trimestriel de 12,5 M€.

Apports partiels d'actifs de ATALIAN CLEANING à ses filiales :

La société ATALIAN CLEANING a fait apport à ses filiales de fonds de commerces dans les conditions suivantes :

- ATALIAN PROPRETE EST : l'apport partiel d'actif s'est traduit par une augmentation du capital de la société par apport en nature et a été porté de 704 520 euros à 1 103 224 euros,
- PROPRETE ILE DE FRANCE : l'apport partiel d'actif s'est traduit par une augmentation du capital de la société par apport en nature et a été porté de 457 347 euros à 1 033 946 euros,
- PROPRETE NORD NORMANDIE : l'apport partiel d'actif s'est traduit par une augmentation du capital de la société par apport en nature et a été porté de 1 003 587 euros à 1 464 222 euros
- PROPRETE OUEST : l'apport partiel d'actif s'est traduit par une augmentation du capital de la société par apport en nature et a été porté de 4 836 570 euros à 6 383 872 euros,

- ATALIAN PROPRIETE PACA : l'apport partiel d'actif s'est traduit par une augmentation du capital de la société par apport en nature et a été porté de 651 943 euros à 1 325 479 euros,
- ATALIAN PROPRIETE RHONE ALPES : l'apport partiel d'actif s'est traduit par une augmentation du capital de la société par apport en nature et a été porté de 55 193 euros à 6 071 379 euros,
- ATALIAN PROPRIETE SUD OUEST : l'apport partiel d'actif s'est traduit par une augmentation du capital de la société par apport en nature et a été porté de 1 557 311 euros à 2 661 247 euros.

1.3 - Evénements survenus depuis la clôture

Nous ne voyons pas d'événements significatifs à vous signaler, si ce n'est que la crise du Covid-19 continue de produire ses effets.

2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2020 ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 (homologué par arrêté du 26 décembre 2018) relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les fonds de commerce étant des actifs d'une durée d'utilisation indéterminable, ils ne sont pas amortis conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable mais font l'objet d'un test de dépréciation.

Un test de valeur est réalisé annuellement.

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Un test de valeur est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la nature des biens et leur durée de vie prévue, à savoir :

✓ constructions	20 ans	Linéaire
✓ matériels industriels	3 à 5 ans	Linéaire et dégressif
✓ autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans	Linéaire et dégressif

Eu égard à leur caractère non significatif, la méthode de décomposition par composants des Immeubles n'a pas été mise en œuvre.

2.3 – Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition y compris les honoraires et frais d'actes liés à l'acquisition des titres.

Une provision est constatée lorsque la valeur actuelle des titres devient notablement inférieure à leur coût de revient. L'écart constaté fait l'objet d'une provision pour dépréciation des titres pour ramener l'immobilisation à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle des titres s'apprécie à la clôture de chaque exercice par rapport à une analyse multicritère basée sur les EBITDA moyens des trois derniers exercices, la situation nette de trésorerie et les Capitaux Propres.

La société réalise auprès de son Factor une cession de son en-cours clients. Le montant du dépôt de garantie s'élève à 1 808 487 €.

2.4 – Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation nominative calculée sur la base du risque encouru.

La société réalise auprès de son Factor une cession de son en-cours clients. Le montant de cette cession s'élève à 22 318 491 €.

2.5 – Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Au titre de l'exercice, les provision pour risques et charges ont fait l'objet d'une reprise nette de 550 222 €, portant le solde de cette dernière à 1 593 657 €.

3 – Changements de méthode

Aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

4 – Informations complémentaires

4.1 – Intégration fiscale

L'entité a opté pour le régime d'intégration fiscale.

La société mère, tête de groupe, est : Atalian Cleaning.

En vertu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, la société Atalian Cleaning, société mère de l'intégration fiscale, conserve le produit d'intégration fiscale qui s'élève à 9 806 872 € au 31/12/2020.

Le résultat fiscal individuel de la société est de 8 676 677 €.

4.2 – Engagements en matière de départ à la retraite

Conformément à l'option qui est laissée par le Code de commerce, l'entité a choisi de ne pas provisionner les engagements de retraite et avantages similaires.

Dans le cadre de la consolidation, l'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés :

- Taux d'actualisation : 0.50%
- Taux d'évolution des rémunérations cadres : 2%

- Taux d'évolution des rémunérations non cadres : 1.5%

Au titre de l'exercice, l'entité constate en engagement de retraite la somme de : 699 898 €.

4.3 – Autres engagements

4.3.1 – Encours

La société Atalian Cleaning a donné des engagement d'encours pour un total de 279 851 €.

4.3.2 – Caution solidaire

Dans le cadre de l'émission obligataire réalisée en mai 2017 par LA FINANCIERE ATALIAN, les sociétés ATALIAN SAS, ATALIAN CLEANING SAS, ATALIAN EUROPE SA et ATALIAN GLOBAL SERVICES UK2 LTD s'engagent à garantir à chaque partie financière le paiement et le remboursement des sommes dues par LA FINANCIERE ATALIAN.

4.4 – Rémunérations des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Ces informations ne font pas l'objet d'une information en annexes en raison de leur caractère confidentiel.

4.5 – Dividendes

Au titre de l'exercice, l'entité n'a pas versé de dividendes.

4.6 Compte Personnel de Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF qui, depuis cette date a cessé d'exister au sein de la société.

La Direction a communiqué par écrit à chaque salarié, son solde d'heures DIF non consommées au 31 décembre 2014.

Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, seront utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020. La gestion du CPF a été confiée, comme le prévoit la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, à la Caisse des Dépôts.

4.7 Montant honoraire CAC

Les honoraires CAC sont mentionnés dans l'annexe des comptes consolidés.

4.8 Participation des salariés au résultat

Au titre de l'exercice la société n'a pas comptabilisé de charge de participation des salariés au résultat.

Le solde du compte participation s'élève à 346 111 €.

4.9 Préfinancement CICE

La société détient dans ses comptes une dette de 68 843 904 € liée au préfinancement du CICE pour les années 2015 à 2018.

ATALIAN CLEANING
Société par Actions Simplifiée au capital de 527 238,25 euros
Siège social : 56, rue Ampère - 75017 PARIS
RCS PARIS n° 399.506.641

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 juin,
A 9 heures 30,

Les associés de la société ATALIAN CLEANING se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, au siège de la société, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la société Monsieur Tarek SEHNAOUI, en sa qualité de Président de la Société.

La société ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT AND STRATEGY, représentée par Monsieur Franck JULIEN est désignée comme secrétaire.

La société EY & ASSOCIES et la société AUDIT BUGEAUD, Commissaires aux comptes de la Société, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Le présent procès-verbal étant signé par les deux associés de la société, il n'est pas établi de feuille de présence.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la lettre de convocation des Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion sur les comptes sociaux
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions entre parties liées
- un exemplaire des statuts,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Après présentation des éléments suivants :

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions entre parties liées

Vote sur les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président,
- Dépenses somptuaires,
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution des dividendes,
- Approbation des conventions conclues par la Société avec des parties liées,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président et les rapports des Commissaires aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, faisant apparaître bénéfice de 21 796 429.19 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION Dépenses article 39-4 du CGI

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ne comportent pas de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 796 429.19 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21 796 429.19 euros
Affecté au compte Report à nouveau	21 796 429.19 euros
Qui d'un solde créditeur de	20 069 738.70 euros
Est porté à un solde créditeur de	41 866 167.89 euros

Pour rappel : les dividendes versés par la société au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Montant du dividende	Montant du dividende par action
2017	0 €	0 €
2018	25 000 000 €	723,11 €
2019	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION Conventions avec les parties liées

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune nouvelle convention avec les parties liées n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION Renouvellement du mandat du Président

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat du Président arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une nouvelle période de un (1) an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat est renouvelé dans les mêmes termes que le mandat actuel, le Président ne touchant aucune rémunération au titre de son mandat social. Le Président aura toutefois droit au remboursement des frais raisonnables exposés dans l'exercice de son mandat, sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

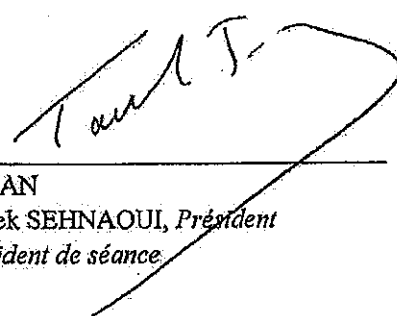
SIXIEME RESOLUTION Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

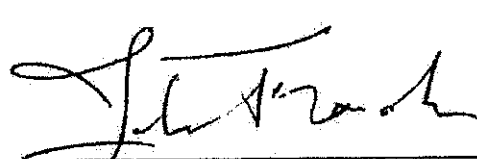
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus a été dressé un procès-verbal signé par les deux associés de la société.



ATALIAN
M. Tarek SEHNAOUI, *Président*
et Président de séance



ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT
AND STRATEGY S.A.
Associé et Secrétaire de Séance
Représentée par Monsieur Franck JULIEN
Administrateur Délégué de FJ
INTERNATIONAL S.A.

AUDIT BUGEAUD
18, rue Spontini
75116 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Atalian Cleaning

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Atalian Cleaning,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Atalian Cleaning relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le fonds commercial fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon les modalités décrites dans la note « 2.1 - Immobilisation incorporelles » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde la valeur retenue.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note « 2.3 - Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 30 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT BUGEAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Berthou', with a horizontal line underneath.

Benoît Berthou

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine Staub', with a horizontal line underneath.

Christine Staub